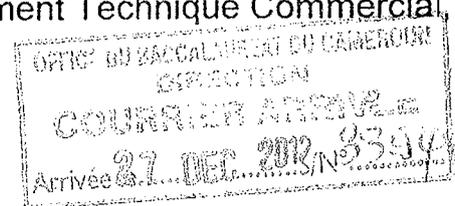


ARRETE N° 250 / 12 /MINESEC DU 06 DEC 2012  
fixant certaines modalités d'application du décret N°95/035 du 24 février 1995 portant organisation des Baccalauréats de l'Enseignement Secondaire.

**LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,**

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 98/004 du 14 avril 1998 d'orientation de l'Education au Cameroun ;
- Vu le décret n°95/035 du 24 février 1995 portant organisation des Baccalauréats de l'Enseignement Secondaire ;
- Vu le décret n°97/044 du 05 mars 1997 modifiant le décret n°93/255 du 28 septembre 1993 portant création d'un Office du Baccalauréat du Cameroun ;
- Vu le décret n°97/045 du 05 mars 1997 modifiant le décret N°93/172 du 01 juillet 1993 portant création du General Certificat of Education Board (G.C.E Board) ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement ;
- Vu le décret n° 2011/409 du 09 décembre 2011 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du gouvernement ;
- Vu le décret n° 2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- Vu le décret n°127/CAB/PM du 10 septembre 2012 fixant la nature, le volume horaire et le coefficient de l'épreuve d'éducation physique et sportive en formation continue et aux examens officiels ;
- Vu l'Arrêté n°114/MINESEC/IGE/IP-STT/DETN du 12 juillet 2010 portant réorganisation des spécialités de l'Enseignement Technique Commercial.

**ARRETE :**



**Article 1er :** L'examen du Brevet de Technicien en Economie Sociale et Familiale (ESF) de l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel de la filière des Sciences et Technologies du Tertiaire est, pour compter de la date de signature du présent arrêté, organisé comme suit :

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
024611	9 30 NOV 2012
PRIME MINISTER'S OFFICE	

*Nature – Durée - Coefficient*

<i>NATURE DE L'ÉPREUVE</i>	<i>Durée.</i>	<i>Coéf.</i>
<b><i>I – ÉPREUVES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL</i></b>		
Français	3H	3
Anglais	2H	2
Mathématiques	2H	2
Histoire ou géographie	1H	1
Sciences physiques	2H	2
Éducation à la citoyenneté et à la morale	2H	2
Biologie	2H	2
<b>Sous/Total 1.....</b>	<b>14H</b>	<b>14</b>
<b><i>II – ÉPREUVES PROFESSIONNELLES THÉORIQUES</i></b>		
Vie sociale	2H	2
Épreuve de Synthèse Professionnelle	5H 30mn	5
Économie d'Entreprise	2H	2
<b>Sous/Total 2 .....</b>	<b>9H 30mn</b>	<b>9</b>
<b><i>III - ÉPREUVES PROFESSIONNELLES PRATIQUES</i></b>		
<b><i>3-1 Épreuves Professionnelles Pratiques</i></b>		
<b><i>Contraignantes</i></b>		
Gestion sur Matériel Informatique	25mn	1
Techniques Culinaires	1H30mn	3
Éducation artistique et Décorative	2H	2
<b><i>3-2 Épreuves Professionnelles Pratiques Au Choix (1)</i></b>		
Puériculture –Gérontologie-Diététique	45mn	2
Aménagement et Hygiène du milieu de vie		
<b>3-3 Épreuves d'Éducation physique et sportive</b>		2
<b>Sous/Total 3.....</b>	<b>4H40mn</b>	<b>10</b>
<b><i>IV. Épreuves Complémentaires (2)</i></b>		
- Musique		
- Dessin		
- Informatique théorique		
<b>Total General.....</b>	<b>28H10 mn</b>	<b>33</b>

(1) *Épreuves à tirer au sort trois semaines avant le début de chaque session*

(2) *La durée est précisée sur l'épreuve.*

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA
024611 9 30 NOV 2012
PRIME MINISTER'S OFFICE

**Article 2.** Les définitions des épreuves sont annexées au présent arrêté.

**Article 3.** (1) L'épreuve d'éducation physique et sportive à l'examen du Brevet de Technicien de l'Enseignement Technique comporte trois (03) épreuves à choisir parmi quatre (04) proposées aux candidates et candidats et réparties de la manière suivante :

Candidates :       - course de vitesse ou d'endurance-vitesse: 80 m ou 600 m ;  
                          - saut en hauteur ;  
                          - lancer de poids 3 kg ;  
                          - gymnastique au sol.

b) Candidats :       - course de vitesse ou d'endurance-vitesse: 100 m ou 800 m ;  
                          - saut en hauteur ;  
                          - lancer de poids de 4 kg ;  
                          - gymnastique au sol.

(2) L'épreuve pratique d'éducation physique et sportive est notée de 0 à 20 pour chacune des trois (03) disciplines choisies parmi les quatre (04). Le total des points obtenu à l'issue de chaque épreuve est divisé par 3 pour donner une note définitive sur 20 à multiplier par le coefficient.

**Article 4 :** En application du décret n° 95/035 du 24 février 1995 susvisé, tout candidat peut demander à subir une ou deux épreuves facultatives. Pour ces épreuves, seuls les points excédant 10/20 entrent en ligne de compte dans le calcul de la note d'admission.

**Article 5 :** La note 0/20 (zéro sur vingt) est éliminatoire pour toutes les épreuves écrites et moins de 10/20 de moyenne pour toutes les épreuves professionnelles pratiques au Brevet de Technicien ESF.

**Article 6 :** La délibération du Brevet de Technicien ESF de la filière des Sciences et Technologies du Tertiaire se déroule en une seule phase.

**Article 7 :** Est déclaré admis au Brevet de Technicien ESF, tout candidat ayant obtenu une moyenne générale sur l'ensemble des épreuves écrites, pratiques, éducation physique et sportive et facultatives au moins égale à 10/20 (dix sur vingt), sans note éliminatoire ; sauf décision contraire du jury.

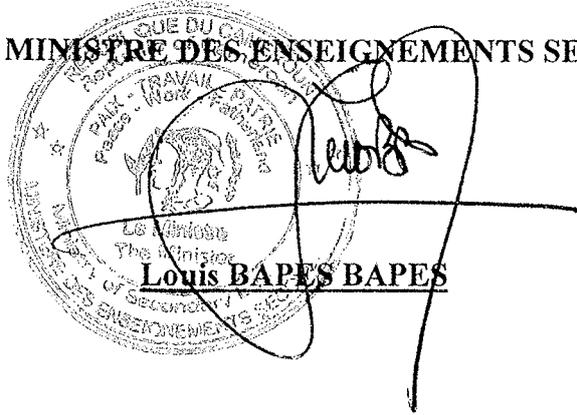
**Article 8 :** Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires notamment l'arrêté N°27/E/24/MINEDUC/IGPESG/IGPETP/DEXC/DETP du 08 Juillet 1994 portant organisation du Brevet de Technicien Industriel masculin pour ce qui est de la spécialité ESF.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA
024611 2 30 NOV 2012
PRIME MINISTER'S OFFICE

**Article 9** : L'Inspecteur Général des Enseignements, les Inspecteurs Coordonateurs Généraux, le Directeur de l'Office du Baccalauréat et le Registrar du GCE-Board, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, publié, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 06 DEC 2012

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,



SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA
024611 30 NOV 2012
PRIME MINISTER'S OFFICE

## ANNEXE : DEFINITION DES EPREUVES

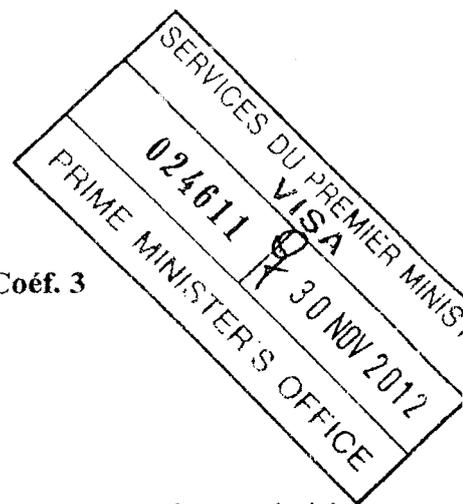
### *I - EPREUVES D'ENSEIGNEMENT GENERAL*

#### 1. FRANÇAIS

a) Français (Première Langue) :

Durée : 3 H

Coéf. 3



Cette épreuve comporte deux sujets au choix

#### **Sujet de type 1 : Résumé de texte et langue**

Ce sujet porte sur un texte non littéraire et non narratif comptant 400 à 500 mots maximum choisis en fonction de la spécialité. Elle se subdivise en 04 (quatre parties) :

##### **Première partie : Résumé de texte**

La règle est de réduire une partie du texte au quart de sa longueur. Le libellé de cette première partie du sujet précisera donc le segment du texte à résumer, le nombre de mots qu'il comporte, le nombre de mots du résumé et la marge chiffrée tolérée (correspondant à 10%). Il précisera aussi qu'il faut impérativement indiquer à la fin du résumé le nombre exact de mots utilisés. Le candidat devrait donner du texte une version condensée mais fidèle sur le plan des idées. Il reformule le discours du texte initial avec ses propres mots, mais sans prendre de distance dans les idées, sans utiliser les termes de l'analyse de texte : « il s'agit de... », « dans ce texte... », « selon l'auteur... », « il est question ici de... », Etc.

##### **Deuxième partie : Discussion**

Elle consistera en une réflexion sur un problème important et précis tiré du texte.

A ce propos, on demande aux candidats d'exprimer un avis argumenté sous forme de petite dissertation, en se référant à son expérience personnelle et à ses lectures.

##### **Troisième partie : langue**

Cette partie est réservée aux questions langue relevant de la communication, de la sémantique, de la morphosyntaxe et de la stylistique.

#### **Sujet de type 2 : Dissertation littéraire**

Le sujet de dissertation porte sur un problème d'ordre littéraire. Il invite le candidat à une réflexion personnelle, à une appréciation motivée fondée sur ses connaissances littéraires, ses souvenirs de lecture.

Le jugement proposé à la réflexion du candidat ou la question qui lui est posée doivent être formulées sans ambiguïté et le libellé du sujet parfaitement clair. En particulier, si l'on souhaite que le candidat ait une réflexion critique, il convient de la lui demander explicitement par une formule du type « commentez et discutez... ».

<b>Barème :</b> - compréhension du sujet	/6points
- pertinence et organisation de l'analyse	/6points
- maniement de la langue ou qualité de l'expression	/6points
- présentation	/2 points

**b) Français (Deuxième Langue) :**

**Durée : 2 H**

**Coéf. 2**

**Première partie : Connaissance et maniement de la langue**

Elle comporte 4 à 6 exercices qui visent la maîtrise des différents aspects de la langue : Grammaire, conjugaison, vocabulaire, orthographe, phonétique, morphosyntaxe, sémantique.

Notation, **8 points.**

**Deuxième partie : Compréhension de texte**

Ce texte est suivi de 5 à 6 questions en rapport étroit avec lui ; elles sont de trois types : des questions fermées (30%) ; des questions mi-ouvertes (30%) et des questions ouvertes (20%).

Notation **6 points.**

**Troisième partie : Essai**

Cet exercice vise à évaluer la qualité de l'expression écrite du candidat, c'est-à-dire son degré de maîtrise de la langue et son aptitude à traduire sa pensée.

Deux sujets seront proposés au choix du candidat, qui doit produire, en français, un développement de 20 à 30 lignes.

**N.B Les sujets de type épistolaire sont proscrits.**

Notation **6 points.**



**2. ENGLISH LANGUAGE :**

**a) English Language (First Official Language)**

**Duration : 3 hrs Coéf.: 3**

This examination is made up of three (3) sections namely Essay, Comprehension and Summary.

**A - Essay**

Three or four topics are given for candidates to choose one on which they are expected to write between 450 and 500 words. The Essay is marked out of 8.

**B - Comprehension**

This section is marked out of 7. The themes of the texts for comprehension are related to topical issues that concern Business, Industries and human relations. The length of the texts would be at least one and a half pages but since text difficulty depends on various factors such as lexical density, the length given is purely indicative.

Comprehension questions may include factual, inferential and application aspects of the text.

C-This section is intended to be a precis of the comprehension text in between 60 and 80 words of continuous prose. It is marked out of 5.

## b) English Language (Second Official Language)

Duration: 2 hrs Coéf. : 2

The English Language paper comprises 4 main sections as follows:

### Section A/ Grammar / 10 Marks

This section comprises 2 to 4 exercises, all marked out of 10 marks, and aimed at testing the candidates' ability to use English Language grammar accurately.

### Section B / Vocabulary / 10 Marks

This section is made of 2 to 4 vocabulary exercises marked out of 10 marks, testing the candidates' abilities to use efficiently not only the vocabulary related to their trade, but also everyday language to communicate.

### Section C / Comprehension / 10 Marks

In this section, the candidates are required to answer comprehension questions based on a passage of between 750 to about 1000 words. Questions may test students' ability to extract facts, infer meaning and to evaluate, analyse and make a synthesis of information found in the text.

### Section D/ Essay / 10 Marks

Here, the candidates are given 3 essay topics and asked to choose one, on which they write an essay of about 250 to 300 words, showing among others originality, organization, creativity, coherence, and a good mastery of accuracy and expression.

**N.B.** The total marks for all the sections are added up, divided by 2 and multiplied by the coefficient.

## 3. Epreuve de Mathématiques :

*Durée : 2 Coéf. : 2*

### Objectifs de l'épreuve

L'épreuve de Mathématiques Générales au BT ESF vise à évaluer chez les candidats les deux compétences suivantes :

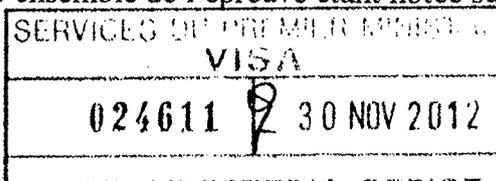
- Utiliser les mathématiques pour résoudre des problèmes issus de la vie professionnelle,
- Déployer un raisonnement mathématique,

Elle porte sur l'ensemble du programme de mathématiques de la classe de terminale ESF.

### Structure de l'épreuve

L'épreuve comporte :

- Soit deux parties A et B, la partie A est composée de tests objectifs (questions à trous, questions à choix multiples, questions dichotomiques, ...), et la partie B un problème portant sur un domaine propre à la spécialité. Le total des points alloués à chaque partie varie de huit (08) à douze (12), l'ensemble de l'épreuve étant notée sur vingt (20) points.



- Soit trois ou quatre exercices portant sur des parties différentes du programme. Un ou deux exercices pourront être des tests objectifs ; l'un des exercices pourra porter sur un domaine propre à la spécialité. Le total des points alloués à chaque exercice varie de quatre (04) à huit (08) points, l'ensemble de l'épreuve étant notée sur vingt (20) points.

#### 4. Sciences Physiques

*Durée : 2H Coéf. : 2*

##### Structure de l'Epreuve

L'épreuve de sciences physiques au BT ESF comporte quatre (04) exercices couvrant l'ensemble du programme de la classe de Terminale ESF.

Ces quatre exercices sont :

- Chimie : un exercice noté sur six (06) points
- Physique : trois exercices dont :
  - Un exercice d'application directe du cours noté sur quatre (04) points
  - Un exercice d'utilisation des acquis noté sur cinq (05) points
  - Un exercice à caractère expérimental ou une analyse documentaire noté sur cinq (05) points.

#### 5. Biologie

*Durée : 2H Coéf. : 2*

L'épreuve de Biologie vise à évaluer chez le candidat :

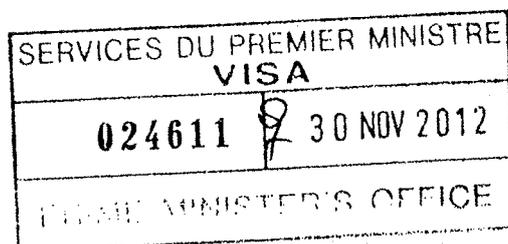
- La capacité à mobiliser et à utiliser les connaissances scientifiques de base pour résoudre les problèmes scientifiques liés à leur spécialité ;
- L'aptitude au raisonnement scientifique et à la communication

(1) L'épreuve de Biologie comporte un seul sujet comprenant trois parties indépendantes portant sur :

- La Biochimie (métabolique, humaine et analytique) ;
- La Physiologie (physiologie animale) ;
- L'immunologie générale.

(2) L'épreuve de Biologie s'organisera autour de deux grandes parties qui sont :

- La Restitution Organisée des Connaissances notée sur 12 points répartis de la manière suivante :
  - Q. C. M. (questions à choix multiples) notées sur 6 points ;
  - Q. R. O. (questions à réponses ouvertes) notées sur 6 points.
- L'Exploitation de Documents Biologiques notée sur 8 points.



## II - EPREUVES PROFESSIONNELLES ECRITES :

### 1. Vie Sociale

*Durée : 2 H Coéf. : 2*

L'épreuve évalue des connaissances et des compétences de la vie sociale et s'appuie plus particulièrement sur la mise en œuvre d'une démarche d'analyse de diverses situations. Elle est écrite et peut comporter une seule ou deux parties.

Lorsque l'épreuve comporte une seule partie, il peut s'agir :

- soit des questions de cours portant sur toutes les parties du programme de Terminale et permettant d'évaluer la maîtrise de certaines compétences de ce programme ;
- Soit d'un cas pratique ou d'une exploitation de texte centrée sur une analyse des situations juridiques et sur la mise en œuvre des compétences méthodologiques acquises pour mener à bien cette analyse.

Lorsque l'épreuve comporte deux parties :

- la première partie porte sur des enseignements théoriques (Partie théorique) ;
- la deuxième partie porte sur une analyse d'un ou de plusieurs documents (cas pratique, exploitation de texte, etc...) liés aux parties du programmes (Partie pratique)

### 2. Epreuve de Synthèse Professionnelle

*Durée : 5h 30mn Coéf. : 5*

*NB : 30mn de lecture*

C'est une épreuve de matières professionnelles de synthèse (EMPS) sous forme d'étude de cas d'une durée de cinq heures trente minutes (5h30mn). Elle est centrée autour d'une situation-problème à laquelle se greffent quatre matières (Nutrition-Techniques Culinaires, Puériculture-Gérontologie, Science des Equipements et du Logement, Education Artistique et Décorative) où le candidat est appelé à faire valoir ses compétences (savoirs, savoirs faire) pour résoudre des problèmes concrets, complexes de la vie.

Les compétences mesurées sont :

- 1- La connaissance : énumérer, définir, nommer, identifier, reconnaître, rappeler.....
- 2- La compréhension : expliquer, prévoir, décrire, interpréter, comparer, démontrer, différencier...
- 3- L'application : résoudre, dimensionner, utiliser, manipuler, appliquer, calculer, formuler, classer, modifier.....
- 4- L'analyse : organiser, analyser, déduire, choisir.....
- 5- La synthèse : voir, soutenir, planifier, défendre, discuter....
- 6- L'évaluation : justifier ; critiquer, juger.....

Cette épreuve est présentée sous forme d'un texte cohérent structuré d'une suite logique ayant trait au vécu quotidien, à l'environnement et aux problèmes de société. Par cette épreuve, on vérifie que le candidat maîtrise la corrélation et l'impact des matières professionnelles pour résoudre des problèmes.

Le questionnaire destiné à résoudre les problèmes posés doit être clairement formulé.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
024611	2 30 NOV 2012
PRIME MINISTER'S OFFICE	

Le candidat devra traiter les problèmes sous quatre rubriques ou dossiers :

- Nutrition-techniques Culinaires 30%
- Sciences des Equipements et du Logement 30%
- Puériculture-Gérontologie 30%
- Education Artistique et Décorative 10%

### 3. Economie d'Entreprise

*Durée : 2 H Coéf. : 2*

Cette épreuve vise à évaluer les connaissances acquises par les candidats sur l'ensemble des thèmes à l'étude au programme d'Economie d'Entreprise de la classe de Terminale.

Les sujets proposés aux candidats se présenteront comme suit :

- soit une série de cinq (5) questions obligatoires devant couvrir au moins 80% du programme officiel. L'affectation des notes tiendra compte de l'importance des questions posées et du temps nécessaire à l'élaboration de chaque réponse.
- soit deux parties obligatoires : la première partie portera toujours sur les enseignements théoriques, tandis que la deuxième partie sera une exploitation de texte, ou un problème, ou un exercice pratique conforme au programme en vigueur.

La répartition des notes entre ces parties sera la suivante :

- Première partie 8 à 10 points/20
- Deuxième partie 12 à 10 points/20

L'ensemble donnant 20 points, on affectera ensuite le Coefficient de pondération.

## III – EPREUVES PRATIQUES

### 1. Techniques Culinaires

*Durée : 1h30mn Coéf. : 3*

L'épreuve est constituée d'une série de 10 questions ou situations-problèmes dénombrés en deux aspects à partir desquels, sur la base d'un double tir au sort, les candidats d'un groupe, multiple de trois (30 maximum) en fonction des équipements disponibles, choisissent la situation- problème puis l'aspect et remplissent individuellement la fiche de bon de commande en fonction des consignes données, puis réalise le plat conformément au numéro (1à3).tiré.

### 2. Education Artistique et Décorative

*Durée : 2h*

*Coéf. : 2*

Cette épreuve fait appel à l'éveil artistique, la créativité, le sens du choix et l'agencement des motifs, symboles et couleurs pour la réalisation des éléments de décoration intérieure, extérieure et de cérémonie. Elle est structurée d'un énoncé relevant des situations particulières à partir desquelles le candidat réalise ou confectionne un objet de décoration sous forme de représentation ou article physique en grandeur réelle ou en réduction en fonction de la matière d'œuvre proposée.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
024611	30 NOV 2012
PRIME MINISTER'S OFFICE	

Les valeurs taxonomiques à évaluer sont :

- 1- Connaissance ;
- 2- Compréhension ;
- 3- Application ;
- 4- Analyse ;
- 5- Synthèse.

### 3. Puériculture-Gérontologie-Diététique

*Durée : 45mn Coéf. : 2*

L'épreuve comporte 10 sujets différents. Chaque sujet est dénombré en deux réalisations. Un groupe de candidats (10 au plus), à partir du tir au sort, chacun établit un bon de commande individuel en cinq minutes, puis exécute la pratique demandée, ce qui permet d'apprécier la méthode de travail.

*La question orale est supprimée*, un groupe d'un maximum de 10 candidats tire au sort la même réalisation d'un sujet et chacun l'exprime en sa manière. Après avoir établi un bon de commande individuel, le candidat passe à l'exécution.

### 4. Aménagement et Hygiène du Milieu de Vie

*Durée : 45mn Coéf. : 2*

L'épreuve comporte 10 sujets différents. Chaque sujet est dénombré en deux réalisations. Un groupe de candidats (10 au plus), à partir du tir au sort, chacun établit un bon de commande individuel en cinq minutes, puis exécute la pratique demandée, ce qui permet d'apprécier la méthode de travail.

*La question orale est supprimée*, un groupe d'un maximum de 10 candidats tire au sort la même réalisation d'un sujet et chacun l'exprime en sa manière. Après avoir établi un bon de commande individuel en cinq (05) minutes, le candidat passe à l'exécution.

### 5. Gestion sur Matériel Informatique

*Durée : 25mn Coéf. : 1*

#### Nature de l'épreuve

Epreuve pratique permettant de vérifier l'habileté des candidats à utiliser les logiciels de gestion inscrits au programme.

#### Déroulement de l'épreuve

L'épreuve est constituée d'un jeu de trois (03) sujets.

Le candidat tire au sort et travaille pendant 25 minutes. Il est évalué au fur et à mesure qu'il travaille.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA
024611 8 30 NOV 2012
PREMIER MINISTRE'S OFFICE

